



Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 09 novembre 2018

Etaient présents :

- Directeur de l'ED SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Nathalie CAROL, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Edma HUNG KUNG SOW, Bessou Donald KOUASSI, Jean-Philippe LHERNOULD, François LORMANT, Dylan MARTIN, Sophie NIVOIX, Anne STEVENOT, Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON.
- Membres invités : Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, M. Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE.

Etaient excusés :

Membres du Conseil : Lucie CLUZEL-METAYER, Sophie HARNAY, Gautier LOMBARD, Francine MANSUY et Jochen SOHNLE.

Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie Doctorale, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Frédéric GEA, directeur du laboratoire IFG.

Relevé de décisions (détail des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2018 :

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu après modification de la coquille de forme.

2. Dossiers de réinscription :

Mathieu JOUBERT : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Julien MASTAGLI : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Patricia ABEGHE MBA : avis favorable à la majorité (3 abstentions) pour une inscription en 7^e année de thèse

Okah Atenga CRESCENCE MARIE FRANCE : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Emmanuelle FILIPETTO : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Hakim HADJ AISSA : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Christian KPOLO : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 8^e année de thèse

Leidimari NEVES DO PRADO : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 5^e année de thèse

3. Dossier de demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse

Asiaya CAZAR / Directeur de thèse pressenti : Patrice ADAM : avis défavorable à l'unanimité pour l'inscription en 1^{ère} année de thèse

A. Informations de la direction de l'ED

Jean-Noël Ory explique que deux dossiers ont été déposés sur la plateforme dans le cadre de l'Appel à Projet Région 2019, ce qui est inférieur au nombre « cible » attendu pour SJPEG qui était de 4. Jean-Noël Ory précise qu'il s'agit d'une part d'un projet porté par Thierry Lambert sur « Les responsabilités juridiques liées à la mise en circulation de véhicules autonomes à délégation de conduite : perspectives de droit économique français, européen et international » et d'autre part d'un projet porté par Bruno Py et Julie Léonhard sur « La santé transfrontière : la libre circulation des soignants, des soignés, des produits (SANTÉ-FRO) ». Jean-Noël Ory ajoute que la direction de l'ED et du Pôle SJPEG ont prévu de se rencontrer le 16 novembre prochain pour faire remonter un avis commun sur les projets auprès du conseil scientifique, avant transmission à la Région.

Jean-Noël Ory explique que la cellule LUE a lancé simultanément l'appel à projet dans le cadre du dispositif D3S pour les deux « tranches restantes » (la première portait l'an passé sur une thématique consacrée au « vieillissement ») ; cette année, les deux thématiques concernées sont « avenir du travail » et « migrations choisies, migrations subies ». Jean-Noël Ory précise que, contrairement aux appels à projet « Région », les ED ne sont associées, en tant que telles, ni à la procédure concernant la sélection des projets déposés par les encadrants potentiels ni au calendrier qui y est relatif. A ce stade, seuls les directions de pôle et le COMEX LUE sont impliqués, avec, comme date limite, le 5 novembre pour le dépôt des dossiers.

Jean-Noël Ory précise ensuite que les ED interviennent dans la procédure au 2^{ème} stade, une fois qu'un projet a été retenu en COMEX LUE, pour lancer l'appel à candidatures auprès des étudiants titulaires d'un master. Après échange entre les directions d'ED et de pôles scientifiques, le calendrier du concours recrutement a été fixé avec un appel à candidature entre début janvier et fin mars 2019, et des auditions devant s'effectuer entre avril et fin juin 2019. Jean-Noël Ory ajoute que, dans le cadre de l'ED SJPEG, les auditions auront sans doute lieu relativement tôt pour, le cas échéant, pouvoir relancer un appel à candidature si la procédure de recrutement devait s'avérer infructueuse. Jean-Noël Ory laisse la parole à Myriam Doriât-Duban, directrice du pôle pour qu'elle fasse connaître aux membres du conseil le nombre de dossiers qui a été déposé.

Myriam Doriât-Duban rappelle alors les deux thématiques décidées au sein des 3 pôles (SJPEG, TELL et SLC) et précise que 4 sujets ont été déposés sur le thème de « l'avenir du travail » et un seul sujet sur l'autre thème. Myriam Doriât-Duban explique qu'il a donc été demandé à la cellule LUE, avec accord de la collègue concernée par le seul sujet déposé sur le 2^{ème} thème, de diffuser en amont l'unique projet sur le thème des « migrations » pour tenter de faire émerger des projets émanant des deux autres pôles. Myriam Doriât-Duban précise que la cellule LUE n'a pas encore répondu à cette proposition.

Myriam Doriât-Duban précise que le contrat LUE doit commencer au 1^{er} septembre 2019 et donc que le recrutement doit se faire avant cette date.

Jean-Noël Ory informe le Conseil qu'il a été convié avec la directrice du Pôle en octobre dernier à une réunion commune dont l'objectif était de présenter l'affectation prévisionnelle des contrats doctoraux établissement, telle qu'elle ressortait des simulations effectuées par le VP CS et la VP en charge de la stratégie doctorale, avec prise en compte de nouveaux critères. En l'occurrence, 2 critères sont désormais pris en compte à part égale pour parvenir à la répartition de ces contrats doctoraux : le nombre annuel de soutenances, et le nombre d'HDR au sein du périmètre SJPEG, pour ce qui nous concerne, et à pondération égale (50%-50%), sur les 4 dernières années. Jean-Noël Ory précise qu'en comparaison avec les autres pôles, SJPEG est à l'heure actuelle le périmètre pour lequel le ratio HDR (nombre d'encadrants possibles / nombre de thèses) est un des plus bas (de surcroît avec de grosses disparités) puisqu'il est de l'ordre de 1,05. Par ailleurs, le nombre annuel de soutenances lissé sur 4 ans, en valeur ou en proportion relative par rapport aux autres pôles, nous place également en avant-dernière ou dernière position. Jean-Noël Ory ajoute que le résultat de cette simulation devrait être une diminution sensible du nombre de contrats

doctoraux « établissement », relativement à ce dont nous disposions les années précédentes (10), avec une cible de 7 pour SJPEG (sur 96 contrats doctoraux établissement). Jean-Noël Ory précise que, pour autant, le VP CS et la VP en charge de la stratégie doctorale ont intégré l'idée qu'une variation trop brutale ne saurait être envisageable, ce qui aurait pour conséquence une diminution graduelle sur les 2 prochaines années : en l'occurrence SJPEG se verra attribuer 9 contrats doctoraux établissement en 2019 et 2020 ; la cible à terme restant égale à 7.

Jean-Noël Ory estime important que les laboratoires relayent l'importance de ces paramètres auprès des directeurs de thèse. A savoir, si l'on veut obtenir davantage de contrats doctoraux à moyen terme, il conviendra de faire soutenir des thèses, notamment celles des doctorants en « situation dérogatoire » et de renforcer le taux d'encadrement par des soutenances d'HDR.

Christophe Fardet fait remarquer qu'il s'agit là d'une double peine pour SJPEG : refuser de prendre en compte les différences disciplinaires (il y aurait relativement moins de détenteurs d'HDR d'une part car les disciplines relevant de SJPEG sont sous dotées en enseignants/chercheurs et d'autre part, pour certaines d'entre elles comme le droit privé, le droit public ou l'histoire du droit, parce qu'il n'est pas nécessaire de détenir une HDR pour se présenter au concours d'agrégation du supérieur) et refuser par ailleurs de tenir compte d'autres spécificités (notamment liées à la durée de la thèse pour certaines disciplines car pour un docteur désirant présenter la qualification devant le CNU, il est parfois même pénalisant d'avoir soutenu sa thèse au bout de 3 ou 4 ans).

Jean-Noël Ory informe le Conseil que lors du G8 du 9 octobre 2018, Jean-François Molter, Directeur Général des Services, a confirmé qu'à partir de janvier 2019, les directeurs d'écoles doctorales disposeraient, comme les directeurs de laboratoire et de pôle, d'une délégation de signature (à hauteur de 5 000 EUR maximum par dépense). Jean-Noël Ory explique qu'un des objectifs serait en parallèle d'obtenir davantage de visibilité sur le budget disponible de chaque ED à un instant (t), notamment pour ce qui concerne la masse salariale. Jean-Noël Ory précise que, dans le cas de figure d'intervenants extérieurs, la procédure de mise en paiement peut se faire au fil de l'eau, même si le délai peut être assez long ; en revanche, lorsque ce sont des enseignants en poste à l'UL qui dispensent les formations, la déclaration doit être ajoutée au service fait par la composante de rattachement et « la bascule » de ce qui sera prélevé effectivement sur le budget de l'ED ne peut pas être connue avant octobre. L'idée serait alors de mettre en place un outil Excel « partagé » qui puisse permettre la tenue du volume d'heures de formation par ED, facilitant la tenue d'une double comptabilité et la mise en place d'un suivi (avec une question sous-jacente : qui le fera ?). Jean-Noël Ory ajoute que pour les dépenses de fonctionnement, dont les dépenses de tenue de jury et celles liées à la mobilité doctorants, les ED effectueront un premier virement vers les laboratoires, à hauteur de 70% sur la base des versements effectués les années antérieures avant avril, puis une régularisation sera faite avec un virement des 30% restant en septembre. Jean-Noël Ory estime que ce dernier virement se fait trop tôt, et ne correspond pas au calendrier de la date limite de dépôts de thèse pour les soutenances de fin d'année (ce qui devrait cependant évoluer dans le futur).

Jean-Noël Ory ajoute, que lors de cette réunion, il a été quasiment confirmé que le doctorat pourrait désormais être une formation éligible à la collecte de taxe d'apprentissage (en attente de confirmation par la Préfecture).

Jean-Noël informe le Conseil de ce qui a été voté lors du CLED du 18 octobre 2018 concernant les comités de suivi et le dispositif de formations. En ce qui concerne les comités de suivi, Jean-Noël Ory précise que ce qui a été voté au CLED va être transmis pour vote au Conseil Scientifique (CS) le 4 décembre 2018 et que le Conseil de l'ED devra ensuite se saisir de la question des modalités de composition et d'organisation, dans le cadre de ce qui aura été adopté, lors de la prochaine réunion de début 2019.

Concernant le dispositif des formations doctorales, il a été adopté dans ses grandes lignes avec les 3 volets (valorisation scientifique, accompagnement de la thèse et « post-thèse ») et avec la répartition globale de crédits par volet déjà présentés lors du Conseil de l'ED du 28 septembre 2018.

Jean-Noël Ory explique que, suite à ce CLED, deux réunions de la « Commission de formation du CLED » ont eu lieu dont la dernière hier, 8 novembre 2018 ; et que ce point sera abordé plus en

détail dans le point D. à l'ordre du jour car : il faut en effet maintenant compléter le dispositif et adopter la répartition des crédits dans les 3 volets du canevas global de formation, pour ce qui relève de SJPEG. Jean-Noël Ory précise que les prochaines réunions du CLED auront lieu le 15 novembre et le 20 décembre et la prochaine réunion du G8 aura lieu le 5 décembre.

Jean-Noël Ory informe le Conseil que la cérémonie de remise des diplômes de doctorat a eu lieu le 19 octobre 2018 avec une dizaine de doctorants présents pour l'ED SJPEG : cette cérémonie a été filmée et est en ligne sur Factual avec un focus sur la thèse de Mathieu Martinelle qui a reçu le prix de thèse de l'établissement pour l'ED SJPEG.

Jean-Noël Ory informe le Conseil de la mise en ligne du nouveau site du Doctorat en Lorraine, comme annoncé par mail le 23 octobre 2018 par Sandrine Claudel-Cecchi (<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr> et page dédiée à l'ED SJPEG : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/presentation>).

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 28 septembre 2018

François Lormant fait part d'une « coquille de forme » dans le point C « dossiers individuels » page 3.

Jean-Noël Ory soumet au vote du Conseil le projet de compte-rendu avec correction de la coquille.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 28 septembre 2018 avec correction de la coquille page 3.

C. Dossiers individuels

Jean-Noël Ory explique au Conseil que, pour chacun des dossiers qui vont être examinés, le directeur de thèse a été contacté au préalable pour savoir quand était prévue la soutenance et si un jury avait été d'ores et déjà été sollicité.

- Demande de dérogation au-delà de la 4^{ème} année de thèse avec audition

M. Mathieu JOUBERT / 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Jean-François GICQUEL

Comité de suivi : Luc GUERAUD et Jean-François LAFAIX

Jean-Noël Ory lit le mail du directeur de thèse qui explique que la soutenance aura bien lieu en 2019.

Le doctorant présente au Conseil l'état de ses travaux en précisant que la thèse est achevée et qu'elle a été relue par le directeur de thèse ; il ajoute qu'il effectue actuellement des corrections principalement de forme. Le doctorant précise qu'il est actuellement en formation en alternance et que son temps libre est consacré à la thèse. Il ajoute que la soutenance pourra avoir lieu en juin 2019

Jean-Philippe Lhernould demande au doctorant pourquoi la date de soutenance n'est pas fixée, si la thèse est terminée ; Jean-Noël Ory demande en complément au doctorant si la thèse reste son 1^{er} objectif. Le doctorant explique qu'il veut perfectionner sa thèse.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de M. Joubert

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Joubert

M. Julien MASTAGLI / 7^e année de thèse à temps partiel sous la direction de Frédéric GEA et Delphine BRACH-THIEL

Comité de suivi : Marguerite KOCHER et Jean-François SEUVIC

Jean-Noël Ory lit le mail du directeur de thèse qui explique que le jury est presque constitué et que la date sera fixée en janvier/février 2019.

Le doctorant explique le déroulement de sa thèse depuis le début en 2012/2013 et notamment le changement de sujet et sa situation professionnelle d'assistant de justice puis ATER à Nancy et ensuite en poste à temps plein à la cour d'appel en tant que juriste. Le doctorant précise qu'il lui reste 2 chapitres, l'introduction et la conclusion à finir et à faire valider par le directeur de thèse ; les chapitres 1 à 6 étant déjà validés.

Christophe Fardet demande au doctorant comment il compte procéder pour soutenir au début de l'automne 2019 alors qu'il a mis 6 mois pour rédiger les deux chapitres du titre 1 de la 2^e partie et qu'il lui reste l'introduction, la conclusion, la mise à jour des autres chapitres et aussi les corrections à prendre en compte avec les remarques des directeurs de thèse.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps partiel de M. Mastagli.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Mastagli.

Mme Patricia ABEGHE MBA / 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction d'Etienne CRIQUI

Comité de suivi : Fabienne GREFFET et Laurent OLIVIER

Jean-Noël Ory explique la situation personnelle très difficile de la doctorante et précise que l'an passé, avec accord du directeur de thèse, la direction de l'ED avait décidé de ne pas l'auditionner.

Jean-Noël Ory lit le mail du directeur de thèse qui est satisfait de l'état d'avancement de la thèse et qui précise que la thèse devrait être déposée au plus tard début octobre 2019 pour une soutenance début décembre 2019.

La doctorante explique qu'elle s'est mise d'accord avec son directeur de thèse pour le dépôt du dossier de soutenance au 15 octobre 2019 pour une soutenance début décembre 2019. La doctorante précise qu'elle souhaite finir en mai 2019 pour avoir le temps ensuite de corriger sa thèse selon les remarques de son directeur de thèse.

Jean-Noël Ory demande de combien de parties est constituée la thèse ; la doctorante répond que la thèse est constituée de deux parties avec 6 chapitres et une partie préliminaire.

Alexia Gardin demande à la doctorante si elle dispose de toutes les ressources pour alimenter les chapitres restants ; la doctorante répond par l'affirmative mais souhaiterait faire une nouvelle enquête sur le terrain.

Christophe Fardet demande à la doctorante si son intérêt n'est pas plutôt de finir rapidement la thèse au lieu de faire une enquête de terrain au risque de prolonger encore le travail et donc de retarder la soutenance. La doctorante répond que l'enquête de terrain n'est pas obligatoire.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de Mme Abeghe Mba.

Le conseil vote à la majorité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Abeghe Mba (13 votes « pour » et 3 abstentions).

Mme Okah-Atenga CRESCENCE MARIE FRANCE / 7^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Frédéric STASIAK

Comité de suivi : Jean-François GICQUEL et Jean-Baptiste THIERRY

Jean-Noël Ory lit le mail du directeur de thèse qui précise que la soutenance aura lieu en 2019.

La doctorante présente ses travaux, les raisons du retard pris et le calendrier prévisionnel. La doctorante précise qu'elle se consacre à temps plein sur sa thèse sans activité professionnelle à côté afin de soutenir en 2019.

Yamina Tadjeddine-Fourneyron demande si le jury a déjà été contacté et notamment si un membre du Cameroun a été contacté. La doctorante répond qu'effectivement, un membre du jury viendra du Cameroun et a été contacté.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps partiel de Mme Crescence Marie France.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Crescence Marie France.

Mme Emmanuelle FILIPETTO/ 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Frédéric GEA

Comité de suivi : Alexia GARDIN et Barbara PALLI

Jean-Noël Ory lit le mail du directeur de thèse qui indique que la soutenance aura lieu en 2019.

La doctorante présente son sujet, les raisons du retard pris (charge d'enseignement, sujet d'actualités donc intégration constante des changements) et le calendrier prévisionnel, à savoir le dépôt de la thèse en mai 2019 pour une soutenance avant l'été 2019. La doctorante ajoute qu'elle a déjà discuté avec son directeur de thèse de la composition du jury.

Les membres du conseil questionnent la doctorante sur son financement de thèse, ses publications.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de Mme Filipetto.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Emmanuelle FILIPETTO.

M. Hakim HADJ AISSA / 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Xavier HENRY et François JACQUOT

Comité de suivi : Olivier CACHARD et François LORMANT

Jean-Noël Ory présente le dossier du doctorant et précise que, suite à une erreur d'adresse mail, il n'a pas reçu de réponse du directeur de thèse sur ce dossier.

Le doctorant présente l'état de ses travaux, les raisons du retard pris (réforme législative impactant certains développements de la thèse ; délai de relecture car la thèse est d'environ 1200 pages avec les annexes). Le doctorant présente son calendrier prévisionnel avec une soutenance avant la fin du 1^{er} semestre 2019.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de M. Hadj-Aissa.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Hakim HADJ AISSA.

M. Christian KPOLO / 7^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Patrick TAFFOREAU

Comité de suivi : Thierry LAMBERT et Jean-Luc PIOTRAUT

Jean-Noël Ory explique les échanges qu'il a eus avec le directeur de thèse qui a envoyé un courrier de soutien à son doctorant en précisant que la thèse est achevée.

Le doctorant présente son calendrier et explique le retard pris en raison de réformes qui ont eu lieu deux années de suite ce qui l'a obligé à revoir ce qui avait été fait. Le doctorant précise que la thèse sera déposée en janvier 2019 pour une soutenance en mars 2019, sachant que le jury est en cours de constitution.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps partiel de M. Kpolo.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Christian KPOLO.

M. Mitche Axel MOUSSODJI BIBALOU / 8^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de François JACQUOT

Comité de suivi : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

Jean-Noël Ory présente le dossier du doctorant.

Le doctorant explique le retard pris dans le dernier chapitre et ajoute qu'aujourd'hui le chapitre a été transmis, dans sa version finale, il y a 2 semaines au directeur de thèse. Il précise qu'un jury est déjà envisagé et qu'une soutenance serait envisagée en janvier / février 2019.

Le directeur de l'ED fait remarquer au doctorant que, pour une soutenance en janvier 2019, il faudrait déposer la thèse avant mi-novembre 2018.

Une discussion s'engage avec les membres du conseil au sujet de la charge d'enseignement du doctorant dans le cadre de son contrat d'ATER.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 8^e année de thèse à temps plein de M. Moussodji Bibalou

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 8^e année de thèse de M. Moussodji Bibalou.

Mme Leidimari NEVES DO PRADO / 5^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Serge GARCIA

Comité de suivi : Jens ABILDTRUP, Raja CHAKIR et Julie SUBERVIE

Jean-Noël Ory explique le dossier et précise que, conformément à la procédure en vigueur au sein du laboratoire BETA, les doctorants demandant une inscription en 5^{ème} année ou plus seront systématiquement auditionnés par le Conseil sauf si un jury est constitué et la date de soutenance arrêtée.

La doctorante présente son sujet, les raisons du retard pris (problème de langue, maternité).

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 5^e année de thèse à temps plein de Mme Neves Do Prado.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 5^e année de thèse de Mme Neves Do Prado.

- Demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse

Mme Asiya CAZAR / directeur de thèse pressenti : Patrice ADAM

Jean-Noël Ory présente le dossier et explique qu'il n'y a pas de problème spécifique concernant le parcours académique du candidat, mais qu'il existe une divergence entre l'avis du directeur de thèse et celui du directeur de laboratoire. Divergence que partage également la direction de l'Ecole Doctorale

Une discussion s'engage au sein du Conseil concernant le sujet de thèse proposé et le parcours de la candidate. Manifestement, le Conseil estime que le projet de thèse qui est porté à sa connaissance, et tel que rédigé dans le dossier de candidature, a un contenu très insuffisant au regard de ce qui est demandé à un candidat à l'inscription au doctorat.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse de Mme CAZAR.

Le conseil vote à l'unanimité défavorablement à l'inscription en 1^{ère} année de thèse de Mme CAZAR.

D. Programme de formation doctorale 2018/2019 :

Jean-Noël Ory explique aux membres du conseil que la direction de l'ED SJPEG (lui-même, ainsi que Katia Blairon, directrice-adjointe) a souhaité rencontrer les représentants des doctorants au conseil, ainsi que les représentants au CLED, pour discuter des rubriques qui pourraient être prises en compte pour l'affectation de crédits dans le programme de formation doctorale mis en œuvre par SJPEG, dans le volet 1 et 3 notamment (le volet 2 étant essentiellement consacré aux formations « en accompagnement de la thèse »). Ils se sont ainsi réunis une après-midi entière pour parvenir à la proposition qui est soumise pour discussion aux membres du conseil. Avant d'ouvrir le débat, Jean-Noël Ory précise que ne sera pas discutée l'affectation de crédits pour toutes les activités et formations proposées « en transverse » par le CLED et mises en œuvre par la SDED. Pour ces dernières, il a été décidé que le CLED déciderait du nombre de crédits qui serait affecté, et qui serait commun pour toutes les Ecoles Doctorales.

La discussion s'engage durant 1h30 environ, pour parvenir à un accord sur la base du document qui sera ensuite présenté en réunion de rentrée (puis diffusé sur le site de l'ED SJPEG sous forme de tableau).

L'affectation proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents.